



ABRIÈS INFO

N° 40

Décembre 2018

Magazine semestriel d'information de la municipalité d'Abriès



Le mot du Maire

Bonjour à tous,

Les deux communes d'Abriès et de Ristolas vont fusionner au 1er janvier 2019 en une Commune Nouvelle Abriès-Ristolas.

Le présent bulletin Abriès-Info N°40 est donc le dernier numéro concernant uniquement Abriès : il renaitra en 2019 sous l'égide de la commune nouvelle Abriès-Ristolas.

Vous trouverez sur le nouveau site internet www.abries-ristolas.fr les renvois vers la Charte et la Présentation de la Commune Nouvelle qui ont été exposées lors de la réunion publique du 20 novembre 2018.

Le Préambule de la Charte, qui donne les grandes lignes des motifs et des objectifs de cette fusion, joint ci-dessous.

Je vous souhaite à tous d'excellentes fêtes de fin d'année et vous présente mes meilleurs vœux pour l'année 2019.

Que cette année soit propice à notre Commune Nouvelle Abriès-Ristolas !

Bien cordialement,

Jacques BONNARDEL

Préambule de la Charte de la Commune Nouvelle Abriès-Ristolas

Les communes d'Abriès et de Ristolas partagent un riche passé de par leur appartenance historique à l'Escarton du Queyras. En effet, la Charte des Escartons, ratifiée le 29 mai 1343 par le Dauphin de France et les représentants du Queyras, avait donné un statut d'autonomie au Queyras au travers de la création de l'Escarton du Queyras.

L'Escarton du Queyras comprenait alors officiellement sept communes : Abriès, Ristolas, Aiguilles, Château-Ville-Vieille, Molines, Saint Véran, et Arvieux.

Cette Charte des Escartons a régi la vie des Queyrassins pendant plus de 400 ans jusqu'à la révolution française qui a fait rentrer le Queyras dans le droit commun.

Cette unité historique, sociale, géographique et économique perdue cependant de nos jours dans la République Française.

Ces dernières décennies, cette tradition et cette nécessité d'administration commune se sont traduites par :

- La création du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) du Queyras dès 1966, l'un des premiers en France, pour porter un véritable projet de développement touristique et qui s'appuyait lui-même sur deux Sociétés d'Intérêt Collectif Agricole (SICA) : l'une en charge de l'équipement des domaines skiables « la SICA-Sports », l'autre en charge de la création de moyens d'hébergement « la SICA Habitat » qui a réalisé le lotissement du Coin à Molines qui concentre une part importante de la capacité d'accueil de la station, ainsi qu'un peu plus de 150 logements à Ceillac et une vingtaine de logements à Aiguilles.
- La création du Parc Naturel Régional du Queyras, validant sa charte parmi les premiers PNR en 1977, sur les communes d'Abriès, Aiguilles, Arvieux, Ceillac, Château-Ville-Vieille, Molines-en-Queyras, Ristolas et Saint Véran,
- La constitution du DISTRICT du Queyras puis de la Communauté de Communes de l'Escarton du Queyras, en 2001, sur les mêmes communes qui lui ont transféré progressivement de très nombreuses compétences : développement économique, aménagement de l'espace, protection et mise en valeur de l'environnement, assainissement, transport, filière bois, ordures ménagères, etc.
- La création dans les années 2 000 d'un Office du Tourisme Intercommunal et d'une Régie de remontées mécaniques.

Cette communauté de destin continue à se manifester par une solidarité et une mutualisation des actions communales : Communauté de Communes, Parc Naturel Régional du Queyras, Office du Tourisme, gestion des remontées mécaniques, activités de pleine nature, traitements des déchets et des eaux usées, transports, accueil des enfants, scolarité, action sociale et milieu associatif, sport et culture, protection de l'environnement, aménagement du territoire, etc....

.../...

.../...

Par ailleurs, ce début du XXI^e siècle se traduit pour les communes rurales et montagnardes par des difficultés accrues de par leur isolement géographique et démographique alors que la grande majorité de la population française et européenne se concentre maintenant en ville et plus précisément dans de grandes métropoles.

Cette concentration a pour corollaire de drainer vers les villes et les métropoles la majorité des investissements de l'Etat.

Les élus considèrent :

- Que les populations des communes montagnardes, bien qu'isolées, ont les mêmes droits que les populations urbaines.
- Qu'il est nécessaire de se projeter dans le futur afin que cet isolement devienne une force et non plus une faiblesse.
- Que chaque commune prise séparément ne peut plus réaliser les projets qui lui permettraient de se projeter dans le futur.
- Que le Haut-Guil, par ses atouts de territoire naturel et protégé, est un « espace de respiration », non seulement pour les habitants permanents, mais également pour les urbains qui sont de plus en plus nombreux à le visiter.
- Que la préservation et la mise en valeur de ce territoire incombe plus que jamais aux communes qui le composent.
- Que ces responsabilités exigent des communes une mutualisation d'efforts et de moyens ainsi qu'une solidarité accrue.

Au regard de ce constat, les élus des deux communes d'Abriès et de Ristolas, dans la vallée du Haut-Guil, ont décidé de faire émerger une nouvelle communauté de montagne en unissant leur destin dans une Commune Nouvelle dénommée Abriès-Ristolas qui sera officiellement créée le 1er janvier 2019. Cette création, accompagnée par l'Etat, a été formalisée par l'Arrêté Préfectoral N° 05.2018.10.15.005 du 15 octobre 2018 signé par la Préfète des Hautes-Alpes, Madame Cécile Bigot-Dekeyser

La présente charte acte l'esprit qui anime les élus fondateurs ainsi que les principes qui vont s'appliquer dans la gouvernance de la commune nouvelle d'Abriès-Ristolas et des communes déléguées « historiques » Abriès et Ristolas.

Route du Pas de l'Ours

Vous avez pu constater que le Service des Routes des Hautes-Alpes a fait de gros efforts pour que la route provisoire soit accessible à tous en cet hiver 2018/2019. Merci pour les financements du Département, de la Région et de l'Etat. Merci également pour la bonne volonté générale qui a permis de soulever les montagnes. Tous nos vœux 2019 au Service des Routes des Hautes-Alpes afin la route définitive soit mise en service pour Noël 2019.

Le commerce dans notre village

A Abriès, nous avons la chance de posséder de petits commerces de proximité. Ils dynamisent le centre du village et il est fort agréable d'y flâner. Le petit plus, c'est que nous y trouvons de tout ! Vous ne le croirez pas, mais j'ai trouvé des aiguilles pour machine à coudre chez Alex à Vival et des mules pour homme chez Guy, au Bric Bazar. Et oui, c'est comme ça à Abriès !

Chez Catherine, au tabac, on peut même jouer au loto, acheter des souvenirs ou des jouets. Chez Guy, à l'Ourson polaire, on trouve des chaussettes aux polaires. Chez Maryse, à la Transhumance, de très jolis bijoux sont en vente sans oublier des bonnes idées de cadeaux. Gisèle et ses vêtements n'ont plus rien à prouver. Quant à Jeff, à la Clarine des neiges, il est toujours de bon conseil et vend de bons produits de montagne. Chez Guy, au Bric Bazar, comme son nom l'indique, on trouve de tout : vêtements, journaux, souvenirs... Nous avons également 2 supérettes, Alex, le traiteur et Caroline et Bob, les nouveaux boulangers (bienvenue à eux !). Marie-Jo, la pâtissière, et son fameux Viso (je vous le conseille sans tarder !), Pierrot et ses pâtés et saucissons. Et le Queyras'chup de Sébastien, vous l'avez déjà goûté ? Il est fabriqué ici, à Abriès, si, si ! Patricia et Maurice, les sculpteurs sur bois du Roux, regardez avec quelle dextérité ils dessinent et sculptent le pin cembro ! Sans oublier Sylvain, le loueur de matériel de ski l'hiver.

Et les restaurateurs (beaucoup de Gérard, un prénom prédestiné ?), ils nous préparent de petits plats succulents : Yvette et Gérard à la Fenièrre, Colette et Gérard au Lou Goustaroun, Véro et Gérard au Retour d'Est, Barbara à la Div'Aria (fermé cet hiver), Chez Nico, Caro, Anne et Isabelle au Chalet de Lanza, Pilou au Caravaneige sans oublier Pierrot à la Grolle !

Et puis, l'accueil des Philippe des gîtes d'étape : Philippe et Valérie à l'Ancolie Bleue, Philippe et Martine au Villard, Philippe et Sandrine à l'Edelweiss, sans oublier Dominique au Cassu au Roux.

Et les chambres d'hôtes, on y est toujours très bien reçus et coucounés : Les passagers des vents chez Marie-France et Henri au Roux, aux Agnelets chez Véro et Jean-Lucien.

J'espère n'avoir oublié personne !

Non, même si le ciel (ou la montagne) nous tombe sur la tête, nous aurons toujours de quoi nous retourner. Nous sommes sous une bonne étoile. Nos petits ours veillent sur nous ☺ !

Voilà, j'avais envie de parler de nos commerçants !



Martine GROPELLIER



RECENSEMENT

de la population



LE RECENSEMENT PAR INTERNET C'EST PLUS PRATIQUE !

www.le-recensement-et-moi.fr

LE RECENSEMENT EN LIGNE, DES AVANTAGES POUR TOUS

Pour les personnes recensées

- Gain de temps : pas de second passage de l'agent recenseur, remplissage rapide
- Questionnaire guidé et plus facile à compléter, accusé de réception par courriel
- Confidentialité toujours respectée : personne n'a accès au questionnaire en ligne hormis l'Insee

Pour l'agent recenseur

- Pas de déplacement pour récupérer le questionnaire
- Information par SMS deux fois par jour sur les réponses arrivées par Internet
- Moins de papier à gérer et à contrôler

Pour la mairie

- Baisse du coût du recensement
- Collecte plus rapide et suivi en temps réel
- Moins de manutention et moins de saisie de résultats
- Bénéfice d'image : modernité, économie, développement durable, travail de l'agent recenseur facilité...

Et pour tout le monde

- Des réponses de qualité
- Un recensement moins coûteux et plus respectueux de l'environnement



Insee & votre commune

UNE ORGANISATION EFFICACE ET DES RÉSULTATS DE QUALITÉ

Le recensement en ligne n'accroît pas le risque d'oublier des habitants

Par internet, les bulletins individuels sont créés automatiquement pour tous les habitants permanents du logement. Il est ainsi impossible « d'oublier » de remplir un bulletin. D'ailleurs, la proportion de réponses par internet est importante chez les ménages de 4 à 5 personnes. De même, il n'y a aucun risque de perte de questionnaires, ils sont directement transmis à l'Insee.

4,8 MILLIONS
DE PERSONNES
ONT RÉPONDU PAR
INTERNET EN 2017

Le recensement en ligne ne donne pas plus de travail de relance que les questionnaires papier

Le nombre de personnes qui promettent de répondre par internet et qui ne le font pas est très faible, de même que le nombre de personnes qui attendent le dernier moment pour répondre. Les réponses par internet sont très nombreuses dès le début de la collecte.

La qualité du recensement est très bonne avec internet

Les résultats des dernières enquêtes le montrent : les questionnaires incomplets sont moins nombreux par internet qu'avec les documents papier. Avec internet, les habitants ne répondent qu'aux questions qui les concernent. Ils perdent moins de temps et répondent mieux.

Les outils mis à disposition permettent de suivre efficacement le travail des agents recenseurs

Avec l'application OMER, la commune a accès à de nombreux tableaux de comptage. Ils permettent de connaître les questionnaires papier ou internet collectés par agent recenseur et aident au calcul de leur rémunération.

Les contacts humains sont maintenus

L'agent recenseur continue de passer chez les habitants. Une visite est toujours nécessaire pour distribuer les notices avec les codes personnels pour se connecter.

TOUT LE MONDE RÉPOND PAR INTERNET !

Des personnes de tout âge répondent en ligne

La réponse par internet est plus fréquente chez les personnes de moins de 60 ans, mais environ 35% des 60-70 ans répondent par internet et plus de 5% au-delà de 80 ans.

Rural ou urbain : peu de différence pour répondre par internet

Taille de la commune	Taux de réponse par Internet
< 1 000 hab.	46 %
1 000 à 5 000 hab.	49 %
5 000 à 10 000 hab.	46 %
10 000 à 50 000 hab.	43 %
> 50 000 hab.	45 %
Ensemble	46 %

LE RECENSEMENT PAR INTERNET COMMENT ÇA MARCHE ?

- 1 L'agent recenseur se présente chez les personnes à recenser, il leur propose de répondre par internet, et leur remet une notice qui contient toutes les informations nécessaires.
- 2 Les habitants se rendent sur www.le-recensement-et-moi.fr et cliquent sur le bouton « Accéder au questionnaire en ligne ».
- 3 Ils sont guidés pour répondre au questionnaire.
- 4 Une fois le questionnaire terminé, ils l'envoient et reçoivent un **accusé de réception**. L'agent recenseur en est informé par SMS.

N° Imprimé : 204



Pour plus d'informations, rendez-vous sur
WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR
ou contactez la direction régionale de l'Insee.

Lancement officiel des extensions de consignes de tri en novembre

La loi de Transition Énergétique pour une Croissance Verte, adoptée en 2015, prévoit l'extension des consignes de tri des emballages ménagers à l'ensemble des emballages plastique d'ici 2022. **En plus des bouteilles et flacons habituels, vous pouvez jeter dans votre conteneur « Emballages » :**

- les pots (type yaourt, crème fraîche, ...),
- les barquettes (type emballage de fruits ou légumes, de viande, de jambon, d'œufs, ...),
- les films plastiques (type pack d'eau, emballages de surgelés, ...),
- les sacs plastiques,

Parallèlement, une autre extension sur les petits emballages métalliques se met en place. En plus des canettes, conserves et autres barquettes métalliques vous pouvez désormais jeter dans le bac

«Emballages » :

- les capsules
- plaquettes vides de médicament
- papier aluminium

L'année 2018 marque un tournant important dans la gestion des déchets pour la Communauté de Communes du Guillestrois et du Queyras (CCGQ).

Véolia, en partenariat avec CITEO (ex-écoemballage), a terminé de modernisé son centre de tri de Manosque pour mettre en place ces extensions. Il est en phase de réglages. Il vous est donc possible d'appliquer ces extensions de consignes de tri dès maintenant pour participer à ce test.

Ces nouveautés permettront à votre territoire de respecter les objectifs fixés par la loi, et à la Communauté de Communes de maîtriser les coûts et de diminuer son impact environnemental.

Au final « TOUS LES EMBALLAGES PLASTIQUE ET MÉTALLIQUE SE TRIENT »



Une application mobile, développée par CITEO, permet d'indiquer aux usagers les consignes de tri spécifiques au territoire dans lequel ils se trouvent. Le QRCode ci-contre permet d'accéder directement à cette application. A diffuser sans modération .

Commune nouvelle = Nouveau nom de domaine.

Le 16 novembre 2018 à la demande du Maire d'Abriès et du Maire de Ristolas, j'ai fait déposer le nouveau nom de domaine : abries-ristolas.fr. Après vérification de l'AFNIC (organisme qui gère et protège les noms de domaine des collectivités territoriales du « .fr ») le 18 décembre 2018 celui-ci a été accepté et la propriété a été donnée à la mairie d'Abriès. Le Site Internet de la commune nouvelle sera donc hébergé sur les serveurs Français de GANDI qui a une offre d'hébergement Internet sur des serveurs dédiés virtuels en infrastructure Cloud IAAS.

Sur ce nouveau nom de domaine : www.abries-ristolas.fr j'ai mis en place dans un premier temps une page d'accueil commune aux deux sites Internet des villages. Dans le courant du mois de janvier 2019, je créerai les boîtes mails nécessaires au fonctionnement de la mairie (Maire, Maires délégués, Adjoint, Accueil, Secrétariat, Technique, etc...).

Je vous souhaite à tous une très bonne année.

Philippe DI MARCO

Diffusion d'Abriès-Info
Soyons économes et modernes !
La diffusion par Internet remplace les envois postaux.
Des exemplaires papier seront déposés dans les boîtes aux lettres du village.
Des exemplaires papier seront disponibles en Mairie.

Site officiel de la Commune d'Abriès-Ristolas.
Consultez les documents officiels : Délibérations du Conseil Municipal, PLU, etc...
Découvrez la collection d'Abriès-Info, Ristol'info
Découvrez les informations pratiques de tout le village
Découvrez les liens vers les autres organismes queyrassins, les webcam, la météo,
Contactez la Mairie
Visiter le site : www.abries-ristolas.fr



Jacques BONNARDEL, Maire et le Conseil Municipal d'Abriès sont heureux de vous convier Aux vœux de la Municipalité et Au partage de la Galette des rois le samedi 12 janvier 2019 à 17h à la salle des fêtes place de la mairie

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Cette année, notre commune est concernée par le recensement.

Le recensement est un acte civique, obligatoire, confidentiel et déclaratif.

* Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France, **il détermine la population officielle de chaque commune.** De ces chiffres découle la participation de l'Etat au budget des communes : (plus une commune est peuplée plus la participation est importante) ces résultats sont utiles au pouvoir public pour analyser l'emploi, organiser la vie sociale, prévoir les équipements collectifs et l'habitat, définir les politiques en matière d'aménagement du territoire, transport, crèche, école, équipement culturels et sportifs.

Concrètement, sur notre commune.

Un agent recenseur, Mr **Goalabré Eric** recruté par la commune et muni de sa carte officielle se présentera chez vous, **(entre le 17 Janvier 2019 et le 16 Février 2019).**

Deux façons de répondre, questionnaire papier remis par l'agent recenseur **ou par internet à privilégier.**

www.le-recensement-et-moi.fr

Pratique, simple, gain de temps et d'organisation, démarche écologique, des résultats de qualité, confidentialité respectée (personne n'a accès au questionnaire ligne à part l'Insee).

Toute l'équipe municipale vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2019 et vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Le festival Musiqueyras

Musiqueyras est une association loi 1901, sans but lucratif. L'édition 2018 est déficitaire. Aussi, pour éponger ce solde, les bénévoles organisent

Le mercredi 20 février 2019

Un atelier d'initiation aux danses folks à la salle des fêtes d'Abriès à partir de 17H30

La nuit de l'« Ogibal »

à l'Ogival à Ristolas à 20h30 (10 € l'entrée)

Une soirée décalée faite de musiques et de danses folkloriques, une soirée pour tous, une soirée 100% made in Guillestrois-Queyras avec 4 groupes du territoire : Achille sans pantalon, Les Givrés du Queyras, DesAirs, Folk You !

N'hésitez pas à y participer car l'ambiance y sera explosive !

Et puis si cela n'est pas encore fait, adhérez à l'association ! Si vous êtes nombreux, cela permettra au festival de perdurer.

Le conseil d'administration de Musiqueyras aurait besoin d'un peu d'air frais et de jeunesse. Avis aux amateurs de musiques du Monde !

L'édition 2019 sera un peu différente de ces dernières années. N'ayant plus de local pour accueillir les stagiaires et les artistes, on recherche des solutions. Il n'y aura sans doute plus de repas servis sous le chapiteau, peut-être plus de concerts gratuits dans la rue, peut-être un stagiaire pour préparer l'évènement, peut-être un intermittent du spectacle pour le suppléer... Bref, on ne sait pas encore comment continuer Musiqueyras. Toutes les bonnes idées sont les bienvenues !

Ne trouvez-vous pas que ce festival apporte une ambiance magique au village ? Moi, si ! J'aime entendre toutes ces musiques du Monde, j'aime voir ces enfants danser au son de l'accordéon, j'aime voir tout ce monde groupé autour de la Guinguette, j'aime la vie que le festival apporte à Abriès, j'aime ce moment où on se rencontre, où on partage, où on oublie le quotidien... Bref, j'aime l'ambiance qui s'empare d'Abriès lors de Musiqueyras et je n'aimerais pas que cela cesse !

Et vous ? Si vous pensez comme moi, adhérez, participez à l'organisation de ce beau festival, contactez Henri et venez vivre cette aventure grandeur nature !

Martine GROPELLIER